

Conseil du 24 septembre 2015

Suite au déménagement de Pascaline MIGNOT, le maire informe le conseil municipal de son courrier faisant part de sa démission en qualité de conseillère municipale.

Délégué suppléant au SIVOS d'Aignay - Correspondant Défense - Membre du CCAS - Commission Communale Bois - Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal décide de nommer Sylvie PASDELOUP correspondant défense et déléguée suppléante au SIVOS d'Aignay, Denis GIRARD membre du CCAS, Anthony MOREAU membre de la commission communale « forêt - chemin » et Serge MARTIN membre du Comité des Fêtes.

Modification statuts de la CCPC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications des statuts de la CCPC selon le projet exposé et tel qu'il est annexé à la présente délibération et dit que copie de la présente sera transmise à la CCPC.

Décision modificative budget eau

Le conseil municipal décide d'établir une décision modificative afin d'équilibrer les chapitres 040 et 042 sur le budget « eau » comme suit compte 621= - 100€ et au compte 6811+100€.

Décision modificative budget commune

Le conseil municipal décide d'établir une décision modificative afin d'intégrer une annonce légale de 2013 sur le budget « commune » comme suit: compte 203 - 041 =+ 417€ (recettes d'investissement) et compte 2151- 041 + 417€ (dépenses d'investissement).

Tarif des affouages 2015/2016

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif des affouages pour 2015/2016 à 50€/portion.

Garants des bois

Le conseil municipal décide de nommer les 3 garants des bois : Sylvie PASDELOUP, Denis GIRARD et Serge MARTIN.

Suppression de compteur

Suite à la demande de Mr BERTHIER, le conseil municipal est favorable à la suppression du compteur dans la maison « Marcos » à compter du 1er janvier 2016.

Convention de chauffage avec le SIVU et SSIAD Chatillonnais Montagne

Le conseil municipal entérine la convention de répartition des frais de chauffage avec le SIVU et le SSIUAD Chatillonnais Montagne pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015 (à savoir 6/10 SSIAD - 3/10 SIVU - 1/10 Commune de saint Marc). Il autorise le Maire à signer ladite convention.

Station de pompage devis compteur général

Le conseil municipal accepte le devis de l'Ets CHAPUIS Frères d'un montant de 1412.74€HT pour le remplacement du compteur général à la station de pompage suite à l'obligation de l'AESN d'effectuer ce remplacement avant la fin de l'année 2015.